

[COMMTXT] Article 11-C°58

Par **wildchild**, le **20/02/2018** à **14:51**

Bonjour,

Etant nouvelle sur le forum je ne sais pas si je poste ma question dans la bonne catégorie - si ce n'est pas le cas, je m'en excuse par avance! [smile17]

Je viens vers vous car, malgré après un premier semestre L1 réussi, il me semble que malheureusement je n'ai toujours pas acquis la méthodologie du commentaire de texte ainsi que celle de la dissertation.

Pour vous donner un exemple, je viens de rendre un énième devoir de droit constitutionnel où je n'ai pas eu la moyenne (8/20).

J'aurai aimé savoir si vous pouvez m'aider à comprendre les erreurs faites dans ma copie.

Le sujet était: "En quoi les référendums de l'art.11 de la C° se distinguent-ils?"

[s]Ma pb.:[/s] Comment la C° de la Vème Rep. française opère-t-elle une inégalité dans l'exercice de la souveraineté populaire en matière législative? (Avec du recul elle me paraît un peu ambiguë, je l'admets [smile9])

[s]Mon plan: [/s]

[s]I: UNE DISTINCTION RELATIVEMENT NUANCÉE PAR LE TEXTE CONSITUTIONNEL[/s]

A: Une dichotomie en fonction de l'auteur de l'initiative

- Une prépondérance d cela figure présidentielle dans la "procédure traditionnelle"
- Une tentative du renforcement du pouvoir législatif et la consécration d'une place au peuple jusqu'à présent effacé

B: Des limites matérielles amoindries pour les deux auteurs du referendum législatif

- Des barrières communes (Là, la chargée m'a mis: "hors sujet") obligatoires pour l'ensemble d'auteurs u référendum législatif
- Un élargissement commun des domaines du referendum législatif pour ses deux auteurs (HS encore)

[s]II: UNE INÉGALITÉ CONSEQUENTE AFFIRMÉE PAR LA PRATIQUE CONSTITUTIONNELLE[/s]

A: Un parlement effacé de la pratique constitutionnelle du refernedum législatif

- Un referendum d'initiative partagée plus compliqué à mettre en place
- Une procédure susceptible de contournements par le Président de la République

B: Une disproportionnalité d'entraves procedurales

- Le referendum d'initiative partagée strictement encadré par le Conseil Constitutionnel

- La pratique référendaire de l'exécutif moindrement contrôlée

[s]Mon intro:[/s] portait sur la démocratie, la souveraineté populaire/nationale, l'article 3 -C°, les différents référendums prévus par la constitution => La chargée de TD m'a dit que TOUTE l'intro était hors-sujet :(

Je remercie par avance ceux qui me répondront :)
Et je m'excuse que mon post est tellement long!!!!

Par **LouisDD**, le **20/02/2018** à **19:12**

Salut

Excellent réflexe que de se poser des questions, se sera constructif ! Bon normalement c'est à vos chargés de TD de vous aider ainsi, mais nous sommes très heureux de pouvoir le faire également ^^

Déjà à première vue sans rentrer dans le détail, on a parfois du mal à s'imaginer de quoi vous allez parler dans vos parties (les intitulés sont peut-être jolis, mais peu clairs...).

Ensuite si on rentre dans le détail, on regarde votre sujet, puis votre problématique (un peu longue et du coup un peu obscure, et de toute façon à mon sens hors-sujet) et on voit du hors sujet. Et du coup en regardant vos intitulés, même s'il y a de l'idée, de la critique, etc, ça donne du hors sujet sur certains points.

Regardez :

Le sujet : **l'article 11** de la Constitution. Votre problématique : En quoi la **Constitution**... Y'a pas un problème ?

Vous changez le sujet en fait... On vous demande un point précis et vous cherchez à confronter le tout.

Petit point de méthodologie : si votre sujet est une question, vous avez le droit de la reprendre comme problématique : impossible de se tromper... Après évidemment ce n'est pas le mieux niveau réflexion, mais si ça vous permet d'éviter le hors sujet qui sera systématiquement noté sous la moyenne... Et même sans tomber dans l'ultra recherché, en changeant quelques termes du sujet vous pouvez tomber sur de "bonnes problématiques" : [citation]"Pourquoi l'article 11 consacre-t-il plusieurs types de référendum ?" [/citation](=> on fait ressortir la prédominance du président de la République, et pour faire taire les râleurs on pose un deuxième référendum, bien que compliqué pour ne pas dire impossible à mettre en œuvre...)

Cela met même en évidence un plan tout simple :

[s]I Prédominance du président[/s]

[s]A) Mise en œuvre[/s]

[s]B) Domaine[/s]

[s]II Un référendum d'initiative partagée[/s]

[s]A) Ouverture à l'opposition[/s]

[s]B) Mise en œuvre difficile[/s] (par les conditions chiffrées, mais aussi avec l'empiètement du président dont parle l'un des alinéa final)

Bon après ce n'est qu'un exemple je ne sais pas ce que ça vaudrait, mais c'est en tout cas ce qui peut le plus simplement coller au sujet, on vous dit quels sont les différents référendum consacrés à cet article, vous en voyez 2, ba une partie par référendum...

Bon ensuite votre introduction : normalement c'est en plusieurs temps : amorce/délimitation du sujet/définition des termes du sujet/intérêt du sujet/problématique/annonce du plan.

Amorce : peut-être sur les enjeux historiques de ces référendum, une petite anecdote sur De Gaulle (ou une citation)... Bref un truc en rapport soit avec la création soit avec l'utilisation de ces référendum.

Délimitation : Constitution de 1958, France

Définition : le référendum c'est quoi ?

Intérêt du sujet : nombreux enjeux autour du référendum

Problématique : voir le sujet

Annonce du plan : voir le plan

Bon je ne sais pas si c'est complet, si ça répond à vos questions, si vous voyez mieux où ça pêche, n'hésitez pas à compléter votre demande dans le cas contraire !!

Bonne soirée

Par **wildchild**, le **20/02/2018** à **20:02**

Bonsoir,

Je vous remercie pour votre réponse très complète et précise! Vous venez de m'expliquer ce que mon chargé n'a pas réussi à me faire comprendre en six mois(le pauvre! [smile9])!

Quand je regarde l'amorce que vous proposez je me rends compte que j'ai pu faire du hors-sujet en parlant de l'utilisation qu'a fait CDG du referendum de l'article 11 (et pas que) dans une de mes parties..

Je ne savais pas que je pouvais reprendre comme problématique mon sujet si celui-ci était sous forme interrogative - ça paraît tellement banal mais je me prenais la tête pour pas grand chose [smile25]

Je note tous vos **précieux conseils** et je vais les appliquer lors de mon prochain devoir!

Merci encore!

Par **LouisDD**, le **20/02/2018** à **20:38**

Salut

C'est là toute la difficulté parfois, c'est d'avoir un support (ici le texte de l'article) qui permet de vastes débats, plusieurs axes de réflexion, un sujet tel que "L'article 11 de la Constitution." (auquel aurait mieux convenu votre travail) ce qui va vous conduire à penser à plein de choses, mais comme votre sujet réduit la réflexion à une seule branche de débat, vous risquez de passer à côté du sujet. Comme ici, vous avez été vraiment global, à penser plus loin que ce que le sujet le voulait, alors qu'il suffisait de se concentrer sur l'hypothèse émise par le sujet.

Pour ce qui est de la reprise du sujet demandez confirmation à votre chargé de TD, des fois qu'il n'y accorde pas le même crédit que mes correcteurs ont pour ce genre de pratique.

Après concernant la méthodologie, je ne sais pas si vous faites ainsi, mais pour ma part c'est plan apparent, avec un chapeau introductif pour chaque grande partie (annonce des sous-parties en quelque sorte), ne pas négliger la phase de transition entre le I et II... Pas de conclusion, logiquement votre devoir aura été suffisamment précis et complet...

Bref, content d'être utile et n'hésitez pas à revenir poser d'autres questions !